

PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, SÉDENTAIRE, PLUS PASTORAL

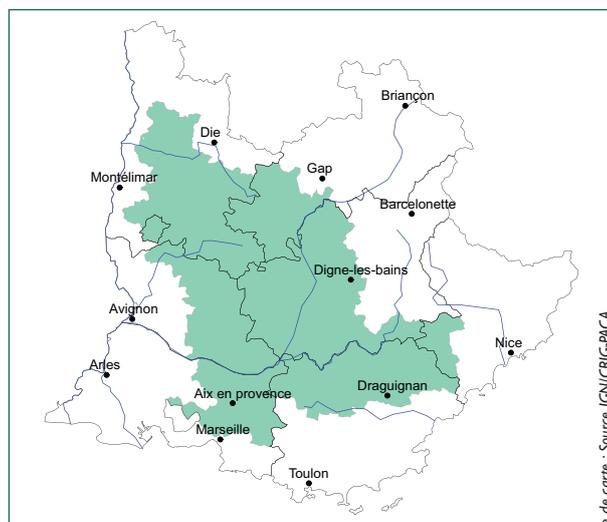
Conjoncture 2011/2012

Sur les versants des vallées préalpines, un éleveur sédentaire avec 400 brebis Préalpes, produisant des types d'agneaux variés, économe sur l'alimentation distribuée et un troupeau très déployé sur des parcours de proximité.

Caractéristiques générales du système et localisation

Ce type d'exploitation se trouve en zone de moyenne montagne sèche, sur des terres de versants difficiles aux sols superficiels. L'altitude du siège d'exploitation se situe entre 300 m et 600 m, mais les surfaces pastorales utilisées s'étagent sur un gradient plus important, 200 m à 1500 m d'altitude. La pratique du pâturage hivernal limite ce système d'élevage aux secteurs à hivers relativement cléments. Sans possibilité d'irrigation, les surfaces mécanisables limitées, sont prioritairement consacrées aux fourrages stockés. La culture des céréales est réduite aux besoins de la rotation culturale pour les surfaces fourragères. Au contraire, le disponible en surfaces pastorales de proximité est important, et permet d'envisager de passer l'été sans transhumer.

Dans ce type de système d'élevage, très pastoral, le choix des périodes d'agnelage est calé sur la pousse de l'herbe printanière, souvent avec une seule période d'agnelage au printemps et des brebis et des agneaux conduits au pâturage. Les agnelles de renouvellement, en raison de leur croissance à l'herbe relativement lente, ne sont mises en lutte que tardivement, vers l'âge de 18 mois.



> Zone de présence

Fond de carte : Source IGN/CRIG-PACA

Deux types d'agneaux peuvent être produits. Des agneaux légers pour l'export ou la boucherie et des agneaux plus lourds, finis, qui correspondent au cahier des charges des démarches de qualité régionales et qui peuvent être vendus dans les filières qualité du Sud-Est.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1,2 UMO
- 400 Brebis Préalpes du Sud
- 30 ha de SAU, dont
 - 27 ha de SFP
 - 3 ha de céréales
- 500 ha de parcours individuels

> Les produits et ventes

- 350 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau



Le territoire de l'exploitation

Les 30 hectares de terres cultivés et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien regroupées autour du siège de l'exploitation et toutes au sec. Elles sont destinées exclusivement à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour les besoins du troupeau. L'exiguïté de ces surfaces cultivées induit l'importance des surfaces pastorales mobilisées, environ 500 hectares, dont une petite partie, environ 80 hectares, sont des surfaces tampons de qualité plus médiocre et plus fortement sollicitées les années sèches. Ces ressources pastorales de proximité sont diversifiées et se composent de 20 hectares de vieux prés, 60 hectares de landes de bonne qualité, 270 hectares de landes de qualité moyenne, 110 hectares de bois taillis de chênes et de 50 hectares de bois de résineux.



Le domaine pastoral est bien structuré en plusieurs ilots, l'essentiel est clôturé en fixe (parcs d'une vingtaine d'ha) avec pour la plupart des points d'eau aménagés. Le recours au gardiennage restent obligatoire à certaines saisons. L'un de ces ilots, entièrement équipé de clôture fixe, est utilisé comme quartier d'été et tient lieu d'estive pour le troupeau. Il est constitué d'une centaine d'hectare à l'ubac avec des boisements à base de résineux et chênes.

La main-d'oeuvre et le travail

La force de travail familiale se compose d'un couple dont un des membre peut avoir un travail à temps partiel à l'extérieur. La gestion des parcours par la garde et les clôtures mobiles représente un besoin conséquent en main-d'oeuvre. La tonte et la moisson sont réalisées en prestation de service (CUMA ou entreprise).

Avec une approche de type Bilan Travail on estime le travail d'astreinte à 6,4 heures par brebis, et le travail de saison à 64 jours, dont 36 jours consacrés aux surfaces fourragères. L'apport de main-d'oeuvre familiale estimé à 0,2 UMO, principalement sur le printemps (agnelage et garde), est absolument nécessaire. Cela laisse un Temps Disponible Calculé (TDC), d'environ 700 heures par an à l'exploitant, ce qui traduit une situation relativement tendue.

Matériels, bâtiments, équipements

Au vu de la dimension de l'exploitation le matériel est peu utilisé, aussi le recours à l'occasion est la règle pour son renouvellement. Il comprend une chaîne de récolte du foin en balle ronde ainsi que le matériel de travail du sol et semis. Il y a deux tracteurs de 70 à 90 cv dont l'un est relativement récent et l'autre, qui est plus ancien, est déjà amorti.

Une bergerie ancienne d'environ 200 m² permet le logement des agnelles et des brebis vides et une plus récente d'environ 400 m² assure le logement des brebis durant l'agnelage. Un hangar d'environ 300 m² pour le stockage du foin et du matériel complète cet ensemble de bâtiments.

Peu de clôtures fixes sont en place, elles se limitent principalement aux surfaces de bonne qualité (prairies naturelles pâturées et vieux prés), le reste de la surface pastorale est géré par la garde et/ou des systèmes de clôtures mobiles.



Le troupeau

Le troupeau est de 400 brebis de race Préalpes du Sud. Sans être à l'UPRA, l'éleveur est attentif à la valeur génétique des béliers qu'il achète. Les agnelles de renouvellement issues du troupeau, sont mises en lutte tardivement, vers l'âge de 18 mois. L'objectif est d'arriver à une mise bas par an et par brebis en un seul agnelage au printemps calé sur la pousse de l'herbe.

Les agneaux produits sont élevés au lait de la mère, puis à l'herbe et finis en bergerie.

Hormis les agnelles gardées, cet élevage produit des agneaux légers finis, pour l'export ou pour le marché local et des agneaux de boucherie lourds. Les ventes sont centrées de la mi-juin à la mi-août. Pour les légers, principalement des femelles, le reste des agneaux est mis en marché de la mi-septembre à fin novembre. Ce sont principalement des mâles qui peuvent donc être vendus plus lourds que les femelles, l'âge à la vente et le mode d'élevage de ces derniers (en partie à l'herbe), ne correspond pas toujours au cahier des charges requis pour produire du label rouge agneau de Sisteron.

La seule période d'agnelage par an doit obligatoirement être réussie. Pour cela un soin particulier est apporté à la préparation puis à la mise en lutte : pâture des repousses de prairies et des bons parcours, complémentation en céréales et foin selon les conditions météo. En fin de gestation, un apport en céréales pour les brebis est également essentiel. Il conditionne la vigueur et le poids des agneaux à la naissance et leur capacité à accompagner leur mère au pâturage dès leur plus jeune âge. Selon les conditions météorologiques de l'année et donc de la quantité d'herbe présente, le choix de la date du sevrage des agneaux pour la boucherie est primordiale.

En quelques chiffres...

> Effectif moyen présent

- 400 Brebis soit 60 UGB

> Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 270 adultes
- 65 agnelles de plus de 12 mois
- 65 agnelles de plus de 6 mois
- 8 béliers Préalpes du Sud
- 19% de taux de renouvellement
- 2 béliers achetés par an

> Bilan de la reproduction

- 100% des mises bas en Avril-Mai
- 76% de taux de mise bas
- 128% de taux de prolificité
- 10,3% de taux de mortalité agneaux
- 87% de taux de productivité numérique

> Bilan des ventes

- 283 agneaux, dont 25% de légers
- 16,3 kg de carcasse (lourds)
- 180 jours d'âge moyen à la vente pour les lourds
- 12 kg de carcasse (légers)
- 75 jours d'âge moyen à la vente pour les légers

> Productivité du troupeau

Productivité numérique

- 0,87 agneau/brebis

Productivité pondérale

- 13,2 ekgc/brebis

Il doit être fait en fonction de la croissance des agneaux, dès que celle-ci baisse. Les agneaux doivent être sevrés et rentrés en bergerie pour la phase de finition.

> Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

Mois	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC
LOTS DES MISES BAS DE PRINTEMPS														
		Mise en lutte 45 jours					Mise bas 302 Brebis							
		Mise en lutte de 270 brebis et 65 agnelles de 18 mois								Vente agneaux légers			Vente agneaux lourds	
										Sevrage des agneaux				

La conduite de l'alimentation

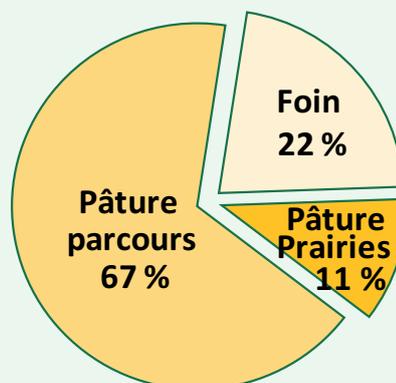
La contribution du pâturage à l'alimentation du troupeau est très importante, en particulier celle des surfaces pastorales. Cela s'explique par le calage sur la pousse de l'herbe printanière de la seule période d'agnelage, et aussi par la pratique systématique du pâturage hivernal sur parcours. Les cultures fourragères et céréalières limitées induisent la recherche d'une certaine économie pour l'alimentation distribuée.

Au début de l'agnelage, l'ensemble du troupeau est alimenté en bergerie avec du foin et un complément de céréales pour les brebis gestantes et allaitantes. La mise à l'herbe se déroule progressivement au cours de l'agnelage, à partir de début mai, puis l'ensemble du troupeau, brebis et agneaux, reste au pâturage sur des prairies permanentes et les meilleurs parcours. Plus aucune complémentation n'est alors distribuée à l'intérieur. Le sevrage des agneaux légers a lieu au fur et à mesure des ventes, à partir de la mi-juin, celui des agneaux lourds a lieu au cours de la dernière quinzaine de juillet. Ensuite les agneaux sont rentrés en bergerie et finis avec un aliment concentré complet du commerce et du foin.

Pour limiter la consommation de foin, qui est produit en quantité limitée, la pratique du pâturage hivernal est essentielle. Il faut cependant prévoir une complémentation de foin en bergerie pour les jours de très mauvais temps. La recherche d'une bonne lactation des brebis et d'une croissance correcte des agneaux, obligent à une gestion très stricte du

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 190kg de foin / brebis
- 65kg d'aliment concentré / brebis

> Bilan du distribué (par agneau)

- 30kg de foin
- 50kg d'aliment concentré complet

pâturage de printemps : pour cela il faut faire pâturer les prairies au bon stade et adopter pour les parcours un mode de pâturage « en tri », ce qui permet aux brebis d'y prélever le meilleur de la ressource pastorale.

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN
Lots	LOTS DE MISES BAS DE PRINTEMPS	Gestation	fin gesta	AGNELAGE/LACTATION				Vide	prepa lutte	LUTTE	Gestation		
	BREBIS VIDE / AGNELLES	Agnelles		brebis vides et agnelles							Agnelles jeunes		
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE												
	SURFACES FOURRAGERES												
	PARCOURS												

Selon les conditions météorologiques les animaux reçoivent un complément en fourrages grossiers. A partir du 1er mars, le lot des gestantes est systématiquement complétement avec des céréales.

Mise à l'herbe progressive à partir du 1er mai pour les premières agnelées.

Brebis et agneaux au pâturage sur les prairies et parcours sans complémentation.

Pendant la période estivale tout le troupeau est regroupé.

Pendant la préparation à la lutte et pendant la lutte les brebis sont complétement avec des céréales.

Les surfaces

Tout le fourrage grossier, et seulement une partie des céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. La totalité de l'aliment concentré pour finir les agneaux est achetée.

L'assolement résulte d'une rotation basée sur six années de prairies temporaires, implantées au printemps, suivie d'une année de céréales (orge ou triticale). Le faible potentiel agronomique des sols limite les rendements de céréales. Les prairies sont à base d'un mélange de graminées (dactyle, fétuque) et de légumineuses (luzerne, lotier, sainfoin), les implantations se réalisent au printemps après une culture de céréales.

Pour les céréales, après l'enfouissement de 20 tonnes de fumier par hectare au moment des labours, la fertilisation minérale reste limitée.

Les prairies temporaires ne reçoivent pas de fertilisation minérale l'année du semis. Les années suivantes les doses épandues sont conformes aux préconisations de la PHAE. Elles sont prioritairement affectées à la récolte de foin, en deux coupes suivies d'un pâturage d'automne. L'ensemble des prairies naturelles reçoit une fertilisation minérale annuelle. Trois de ces hectares sont consacrés exclusivement au pâturage de printemps puis d'automne. Les six autres sont récoltés en foin en une seule coupe.

Dans ce type d'exploitation aux surfaces cultivables limitées, il est primordial de viser l'autonomie en foin, éventuellement au détriment des surfaces en céréales. Les surfaces pastorales mobilisées qui sont très importantes, près de 500 hectares incluent des surfaces tampons explorées les années plus sèches. Hormis les vieux prés, les parcours ne sont pâturés qu'une fois par an. Ils sont donc spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature. L'essentiel est clôturé en fixe (parc d'une vingtaine d'ha) mais le recours au gardiennage reste obligatoire à certaines saisons. Quand le pâturage ne suffit pas,

En quelques chiffres...

> Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	85	0	0	85
Céréales (Qtx)	105	35	0	140
Paille (T)	10	0	0	5

> Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	30	30	0
Prairie temporaire	30	30	50	0
Céréales	40	0	0	20

> Ratios surface par brebis

- 0,07 ha de SF / brebis
- 1,3 ha de parcours / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 2,2 UGB / ha
- SFT : 0,1 UGB / ha

un entretien par gyrobroyage des parcours de printemps est nécessaire pour favoriser la ressource en herbe printanière, assurance d'une qualité de pâturage convenable pour les brebis allaitantes et leurs agneaux.



Les bilans économiques du cas type

> Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
PRODUITS	72 400 €	73 200 €	1,1 %
Produits ovins	26 400 €	27 400 €	3,5 %
Dont vente agneaux	26 300 €	27 200 €	
Dont autres produits	945 €	973 €	
Dont achat reproducteurs	- 810 €	- 834 €	
Productions végétales	1 600 €	1 700 €	6 %
Dont céréales	1 600 €	1 700 €	
Primes et soutiens de la PAC	44 300 €	44 100 €	- 0,5 %
Dont DPU	15 900 €	15 900 €	
Dont Aides ovines	9 400 €	9 400 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	7 600 €	7 600 €	
Dont ICHN	13 200 €	13 200 €	

Régime fiscal : Forfait

	2011	2012	Evolution
CHARGES	46 800 €	48 000 €	2,4 %
Charges opérationnelles ovines	15 100 €	15 700 €	4 %
Dont charges d'alimentation	7 000 €	7 400 €	
Dont charges de SFP	2 900 €	3 000 €	
Dont charges diverses	5 200 €	5 300 €	
Charges opérationnelles végétales	600 €	600 €	- 2,5 %
Dont charges céréales	600 €	600 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	17 200 €	17 700 €	3 %
Amort. et frais financiers	14 000 €	14 000 €	
Annuité des emprunts	9 700 €	9 700 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	39 500 €	39 200 €	- 0,8 %
REVENU DISPONIBLE	29 900 €	29 500 €	- 1,1 %
RESULTAT COURANT	25 500 €	25 200 €	- 1,3 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	1 056 €	1,7 %
Charges structure / brebis	78 €	1,7 %
Primes / produit brut	60 %	- 0,3 %
EBE / produit brut	54 %	- 1 %
Annuité / EBE	25 %	0,2 %
Revenu disponible / UMO	24 600 €	- 1,1 %
Résultat courant / UMO	21 000 €	- 1,3 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	400	
Agneaux produits / brebis	0,87	
Valoris moy de l'agneau	96 €	3,5 %
PB hors primes / brebis	68 €	3,5 %
Charges opé / brebis	39 €	4 %
Dont alim directe / brebis	18,4 €	5,6 %
Dont surf fourrag / brebis	7,5 €	3,6 %
Dont frais divers / brebis	13,2 €	2 %
MB hors primes / brebis	29 €	2,9 %

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici.

Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009.
- L'aide ovine (AO) s'est substituée à la prime brebis chèvre (PBC).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- Les Primes à l'Herbe Agri-Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

Charges opérationnelles : *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) : *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

Charges structurelles : *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

Annuité : *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

Amortissement : *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

Revenu disponible : *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

Résultat courant : *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

Perspectives et enjeux

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 300 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 500 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau en race Préalpes et la sédentarisation posent souvent un problème de main-d'œuvre.

Certains éleveurs ont abandonné la race Préalpes du Sud au profit d'une « mérinisation » de leur troupeau, dans le but d'avoir des animaux plus rustiques, mieux adaptés aux parcours et d'une conduite plus facile en grands troupeaux.

Les contraintes de présence du troupeau toute l'année et la gestion du pâturage sur ces milieux diversifiés restent lourdes sur le plan du travail. Certains éleveurs, disposant de suffisamment de surfaces cultivées pour assurer une meilleure autonomie alimentaire du troupeau, évoluent vers un système « transhumant » qui permet de dégager du temps, notamment en été. Cela se traduit généralement par des augmentations de cheptel, un changement de race et de conduite. Ce type d'évolution observé au cours de la dernière décennie s'est produit à l'occasion d'un agrandissement en surface, de l'installation d'un enfant où encore d'un accident sanitaire obligeant à une réforme du troupeau.

La dimension moyenne de ce type d'élevage et la souplesse de sa conduite peuvent permettre des adaptations variées, comme faire du décalage d'agnelage en juin pour le label ou encore, envisager une reconversion en Bio si les débouchés existent pour ce type de produit.

La technicité des éleveurs, l'autosuffisance alimentaire et la conduite relativement pastorale permettent d'envisager de telles évolutions.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Jacques BENOIT - Chambre d'Agriculture de la Drôme

Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Élevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Élevage et de Rhône-Alp'Élevage



Mai 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 56 003